

Etablissements classés : Exploitation d'un réservoir à Waldbredimus

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

4 août 2026

l'Inspection du travail et des mines a transmis à l'Administration communale de Bous-Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

3A/2026/0146/191

ayant pour objet

l'exploitation d'un réservoir d'eau potable, réservoir anti-bélier

à l'endroit

Waldbredimus, 31, rue de Trintange

pour le compte de

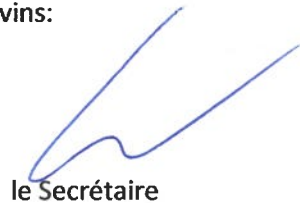
Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Eau dans la Région de l'Est

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Bous, le 12 août 2026
pour le Collège des bourgmestre et échevins:



le Bourgmestre



le Secrétaire

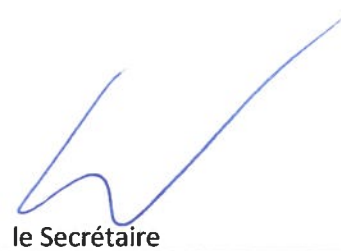
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Bous, le 12 août 2026



le Bourgmestre



le Secrétaire